



# GOUVERNEMENT

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 24 septembre 2025  
N°891

### Désignation du lauréat de l'appel d'offres éolien en mer « Centre Manche 2 » (AO8) et infructuosité de l'appel d'offres « Oléron 1 » (AO7)

Deux procédures de mise en concurrence ont été lancées en 2022 par l'État pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien en mer posé en Sud Atlantique au large de l'île d'Oléron d'une part (appel d'offres n°7 ou « AO7 »), et d'un second parc éolien en mer posé au large de la Normandie dans la zone dite « Centre Manche 2 » d'autre part (« AO8 »), après des débats publics organisés par la commission nationale du débat public (CNDP) en 2021 et 2022. Ces deux procédures ont réuni respectivement 9 et 7 candidats présélectionnés par la Commission de régulation de l'énergie (CRE), sur la base de leurs capacités techniques et financières.

S'agissant du **parc éolien situé au large de la Normandie (AO8)**, au terme de la procédure, le ministre chargé de l'Industrie et de l'Énergie a désigné le consortium Cotentin Energies Marines, composé de TotalEnergies et RWE, comme le lauréat de l'appel d'offres. Ce parc de 1 500 MW sera situé à plus de 40 km des côtes, au large de la baie de Seine, à proximité du précédent projet éolien Centre-Manche 1. Avec ce second projet, la puissance éolienne en développement dans la zone « Centre Manche » est donc portée à environ 2,5 GW, avec l'objectif de produire, à l'horizon du début des années 2030, l'équivalent de la consommation électrique d'environ 2 millions de foyers français.

Le tarif proposé par le consortium s'élève à 66 €/MWh.

Dans la continuité des appels d'offres précédents, le lauréat a pris des engagements sur l'économie locale et sur l'environnement, au travers notamment du recyclage des éoliennes (pales et aimants compris) et du recours à des PME pour au moins 10 % des prestations d'études, de fabrication des composants, de travaux et d'activités relatives à l'exploitation. Le lauréat mettra en œuvre du financement participatif auprès de la population et des collectivités normandes, pour un montant d'au moins 10 millions d'euros. Par ailleurs, il consacrera *a minima* 300 000 heures à l'apprentissage, et 200 000 heures d'insertion professionnelle au bénéfice des personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles.

Le consortium a indiqué privilégier des éoliennes et des câbles fabriqués en Europe.

Concernant le **parc situé en Sud-Atlantique au large de l'île d'Oléron (AO7)**, celui-ci n'a fait l'objet d'aucune offre au terme de la période de candidature.

Après l'attribution de trois projets éoliens flottants en Sud-Bretagne et en Méditerranée au cours de l'année 2024 et la mise en service progressive du parc des îles d'Yeu et de Noirmoutier en 2025, l'attribution de l'appel d'offres n°8 s'inscrit dans l'objectif de disposer de 45 GW en service à horizon 2050, tel que le Président de République a annoncé lors de son discours à Belfort. L'attribution de ce second projet en Centre Manche porte en effet à près de 7,8 GW la puissance cumulée des projets éoliens en mer en service, en construction ou en cours de développement sur les côtes françaises.

Retrouvez les informations clés du projet sur <https://www.eoliennesenmer.fr>

**Contact presse :**

Direction générale de l'énergie et du climat : 01 53 18 33 80 – [presse.bercy@finances.gouv.fr](mailto:presse.bercy@finances.gouv.fr)